

L'an Deux Mil Sept, le seize Avril, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire d'Avril qui aura lieu le vingt trois Avril Deux Mil Sept.

Le Maire,

## **SÉANCE DU 23 AVRIL 2007**

L'an Deux Mil Sept, le vingt trois Avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : MM. BERIT-DEBAT, TESTUT, Melle LEGER, M. RAT, Mme VEYSSIERES, M. CHEVALARIAS, Mme LIABOT, MM. AUMASSON, GROUSSIN, Mmes COUVY, SALLERON, SUDRI, MM. TOUCHARD, BRUN, Mmes BONIN, BOUFFIER, PAILLER, M. DUVALLET, Mmes BARBA, DUPEYRAT, MM. HUGOT, MANS, RENO, Mmes COUDASSOT, LAVAUD.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme DUMOULIN  
M. LABONNE → pouvoir M. RENO

Le procès-verbal de la séance précédente, n'ayant donné lieu à aucune observation, celui-ci est réputé être adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean RAT est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) ESPACE ECONOMIE EMPLOI – MISSION LOCALE/CONVENTION 2007**
- 2) BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT : DEMANDE DE SUBVENTIONS ANNUELLES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**
- 3) TARIFS COMMUNAUX : REDEVANCE ASSAINISSEMENT**
- 4) CHANGEMENT DE NOM DU DEPARTEMENT**
- 5) QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **ESPACE ECONOMIE EMPLOI / CONVENTION 2007 :**

Monsieur TESTUT, Adjoint délégué, indique que l'Espace Economie Emploi est un lieu d'animation, de coordination, des dispositifs d'insertion, de formation autour de six axes principaux : les services, l'information et l'orientation, la formation, l'emploi, les porteurs de projets et l'entreprise.

Il est proposé de reconduire pour 2007 l'aide financière de 0,30 €/h soit 1 199,70 € annuel.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise la signature de la convention 2007.

### **MISSION LOCALE / CONVENTION 2007 :**

Monsieur TESTUT, Adjoint délégué, rappelle que la Mission Locale de l'Agglomération Périgourdine s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés.

Cette structure a pour vocation de les aider à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle.

La participation 2007 de 0,50 €/habitant reste inchangée par rapport à l'année précédente. Le montant annuel est donc de 1 999,50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise la signature de la convention correspondante.

### **BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT : DEMANDE DE SUBVENTIONS ANNUELLES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

Monsieur TESTUT, Adjoint délégué, rappelle que, dans le cadre de la charte d'adhésion au Catalogue Départemental signé en 2005 avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, positionnant Chancelade comme Centre de Ressources, des aides sont accordées par le Conseil Général tant en investissement qu'en fonctionnement selon les plans de financements suivants pour 2007 :

Fonds d'aide à l'investissement	Dépenses	Recettes	
	H.T.	Ville de Chancelade	Conseil Général
Mobiliers	455,30	318,71	136,59
Ordinateurs	2 004,18	1 402,93	601,25
<b>TOTAL</b>	<b>2 459,48</b>	<b>1 721,64</b>	<b>737,84</b>

Fonds d'aide au fonctionnement	Dépenses	Recettes	
	H.T.	Ville de Chancelade	Conseil Général
Emploi * un adjoint d'animation (12 heures hebdomadaires : prix de revient horaire : 13€26)	8 274,24	4 964,54	3 309,70
Soutien à la formation	200,00	100,00	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 474,24</b>	<b>5 064,54</b>	<b>3 409,70</b>

L'Assemblée, à l'unanimité, adopte ces propositions.

### **TARIFS COMMUNAUX : REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur CHEVALARIAS, Adjoint délégué, propose à l'Assemblée, de reconduire, pour 2007, les tarifs adoptés l'année précédente :

Taxe de raccordement :	
1 / constructions neuves	1938 €
2 / constructions existantes dans le cadre des obligations liées à la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif	612 €
Redevance : 1.53 € par m3.	

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Madame SUDRI se fait confirmer par Monsieur CHEVALARIAS que le contrôle de système d'assainissement autonome est assuré par la C.A.P. (20 €/an sur 4 ans).

Monsieur le Maire spécifie que, dans le cas des réhabilitations exécutées par la Commune, il y a quelques années, les contrats spécifiques d'entretien (réparation, vidange) sont assurés par la Commune de Chancelade pour le compte de la C.A.P..

Il sera proposé aux administrés, bénéficiaires de ce service, un renouvellement de ces contrats à échéance, par les services de la C.A.P. La redevance pour ce service est basée sur le m3 consommé.

### **CHANGEMENT DE NOM DU DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de compléter le nom du Département de la Dordogne par Périgord et de la nommer Dordogne-Périgord.

Considérant que les deux mots Dordogne et Périgord sont régulièrement et usuellement employés pour nommer notre Département.

Considérant que le nom des habitants du Département est « Périgourdins », les noms « Dordognots » ou « Dordognais » n'étant jamais employés si ce n'est d'une façon péjorative..

Considérant que le territoire du Département de la Dordogne recouvre quasi-exactement le territoire de l'ancienne province du Périgord.

Considérant que le seul mot Dordogne prête à des confusions, les Départements voisins de Corrèze, du Lot et de la Gironde qui sont traversés par la rivière Dordogne utilisant le mot Dordogne pour assurer leur promotion ;

Considérant que le mot Périgord est fréquemment utilisé de façon abusive par les départements limitrophes.

Considérant que cette modification ne changerait pas l'ordre alphabétique des départements et n'entraînerait pas de coût pour les collectivités (le changement des papiers en tête pouvant être réalisé à l'épuisement des stocks).

Considérant que l'appellation permettrait de mieux situer notre Département en évitant les confusions et en s'appuyant sur le vécu des habitants et les réalités historiques, géographiques et culturelles de notre territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la proposition de nommer notre Département Dordogne-Périgord.

## **QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SERVICE ENTRETIEN :**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'Article 3/2<sup>ème</sup> alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour renforcer l'équipe d'entretien.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Le recrutement direct d'un agent non titulaire saisonnier pour une période de 3 mois allant du 30 Avril 2007 au 31 Juillet 2007.

Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint des Services Techniques.

Pour une durée hebdomadaire de service de 22,30 heures. Il devra justifier une expérience confirmée dans l'entretien des espaces verts.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 281 Majoré 281.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa de la Loi du 26 Janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **ACQUISITION IMMOBILIERE : ACQUISITIONS TERRAINS CONSORTS DUTREUIL :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, que le Conseil par délibération du 29 Janvier 2007 a décidé, par exercice du droit de préemption, d'acquérir un ensemble immobilier situé section AV parcelles 173 et 174, afin que, dans le cadre de sa politique de résorption, de son déficit en logements conventionnés, d'y réaliser un logement locatif de type PAI (prix cession 100 000 €).

Il apparaît que la cession englobe également une parcelle située section AV N°229 d'une surface de 595 m<sup>2</sup>.

L'exercice du droit de préemption ne pouvant être morcelé, il convient d'acquérir pour 2 000 € la dite parcelle qui portera le prix global de l'acquisition aux consorts DUTREUIL à 102 000 €.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et autorise la signature de l'acte correspondant.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire indique que la réunion publique sur le plan de circulation n'a soulevé aucune observation particulière.

\* l'engagement financier étant important, il conviendra de programmer les travaux en fonction des priorités,

- Concernant les travaux actuellement exécutés à Chercuzac, Madame COUVY réitère ses observations précédentes en regrettant qu'à l'occasion de l'intervention de la Société LA SAUR, les réseaux aériens n'aient pas été enfouis.

Elle alerte également les élus concernés sur un problème d'hygiène (rats, saleté) dans le secteur de la grange appartenant à Mmes QUILHAC Andrée et RICHARD Paulette. Monsieur RAT indique que les propriétaires seront saisis.

- Mademoiselle LEGER donne des informations sur les études engagées par le Cabinet EREA, dans le cadre de la valorisation des berges de la Beauronne. Elle indique que le Comité se réunira Jeudi prochain pour valider la fin des études.

Des réunions publiques seront à programmer dans l'ensemble des communes membres du Syndicat pour informer les propriétaires concernés des travaux futurs.

- Prochaines manifestations :

- La Ligue contre le Cancer organise Samedi prochain une marche sur la Commune de La Chapelle Gonaguet. (Mademoiselle LEGER).

- Le 27 Avril, l'Association « Tournesol » et l'Harmonie Périgueux-Ouest se produira au Centre Socio-Culturel. (Monsieur TESTUT).

- Le Festival Jazz Blues aura lieu les 14, 15 et 16 Juin prochains avec, en invité vedette, GALLIANO. Il est précisé que le Budget étant bouclé grâce au partenariat privé, la manifestation sera gratuite pour les chanceladais. (Monsieur BERIT-DEBAT).
- Le 24 Avril 2007, le Lotissement construit par Clairsienne à Chercuzac, sera inauguré à 18 H 30, Salle de Convivialité. Il est indiqué que sur les sept premiers lots à construire, cinq sont déjà vendus. (Monsieur BERIT-DEBAT).
- Madame DUPEYRAT informe de l'inauguration de la voie verte le 30 Juin prochain.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures.

